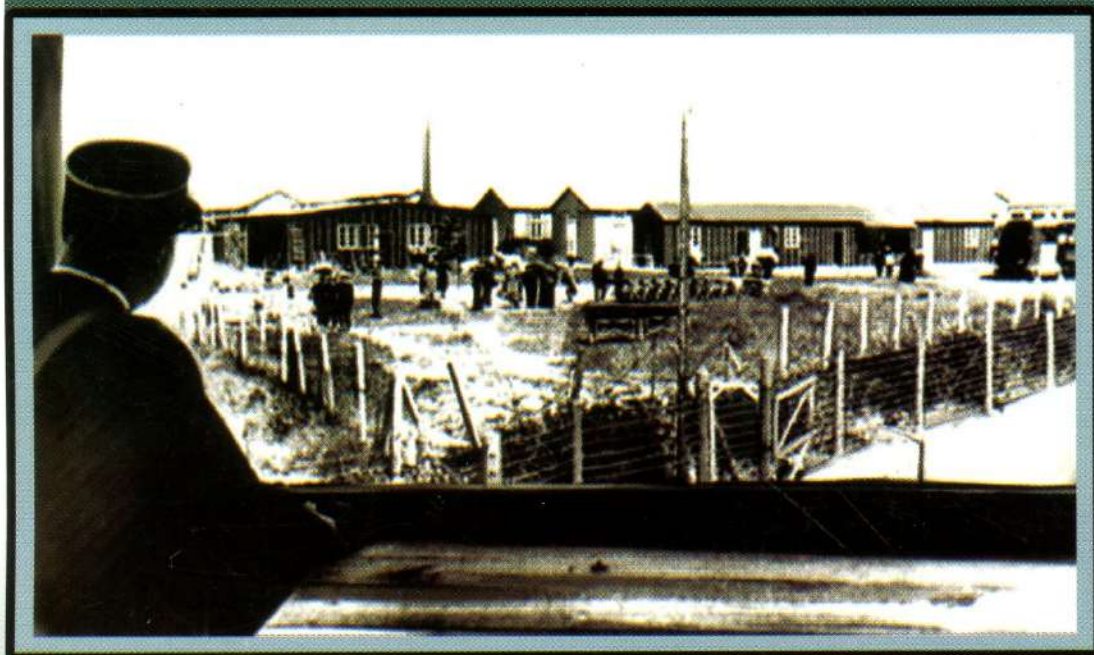


Mostéfa KHIATI

Les Camps d'internement durant la guerre d'Algérie

A partir des archives du CICR



Préfacé par le Pr Messaoud Djennas



Table de Matières

Préface du Pr Messaoud Djennas	9
Introduction	15
Chapitre 1 : Histoire de l'internement et nombre d'internés durant la guerre	19
- Histoire de l'internement.....	21
- Effectifs des camps d'hébergement et des CARS.....	35
Chapitre 2 : Les premiers Centres d'hébergement en Algérie.....	43
1- Centre d'Hébergement d'Aflou.....	45
2-Centre d'Hébergement de Bossuet	52
3-Centre d'Hébergement de Lodi (Draa Essamar).....	71
4-Centre d'Hébergement de Djorf	87
Chapitre 3 : Les autres centres d'hébergement.....	107
1-Centre de Berrouagouia	109
2-Centre d'hébergement de Saint-Leu	134
3-Centre d'hébergement de Paul Cazelles (Ain Oussara)	145
4-Centre d'Hébergement d'Arcole (prés d'Oran)	169
5-Centre d'hébergement de Tefeschoun (Alger)	188
6-Centre d'hébergement de Tefeschoun (Alger) : Section femmes.....	196
7-Centre d'Hébergement de Sidi Marouf ou de Sidi Chami (Oranie).....	200
8-Le Centre d'hébergement d'Holden (Douéra)	215
Chapitre 4 : Hôpitaux recevant des internés.....	223
1-Hôpital civil de Philippeville.....	225
2-Hôpital civil de Batna	226
3-Hôpital de Guelma	228

4-Hôpital d'Ain Beida	228
5-Hôpital de Souk-Ahras	228
6-Hôpital militaire de Constantine	229
7-Infirmerie militaire de Biskra	230
8-Hôpital de Sétif	230
9-Hôpital de Tizi-Ouzou	231
10-Hôpital de Miliana	231
11-Hôpital d'Aumale	232
12-Visite de la salle Larrey, à l'hôpital Mustapha, à Alger	232
13-Sanatorium pour internés de Béni Messous (pavillon Char)	237
14-Hôpital Maillot, Alger	239
15-Hôpital de Rouiba	240
16-Pavillon n° 20 (salle des prisonniers et internés) de l'hôpital d'Oran	241
16-Hôpital de Saïda	242
Chapitre 5 : Le CICR dans les Centres d'hébergement	247
1-La première visite des CH en 1956	249
2-Seconde mission du CICR d'octobre-novembre 1956	266
3-Une quatrième mission en 1957	273
4-La cinquième mission entre la fin 1957 et février 1958	275
5-Sixième mission en décembre 1958	278
6-Septième mission en 1959	279
7-Huitième mission du CICR: janvier-février 1961	280
8-Neuvième mission: novembre-décembre 1961	281
Chapitre 6 : Les Centre d'assignation à résidence surveillée (CARS) en France	283

1. CARS du Larzac.....	285
2. Centre d'assignation à résidence surveillée de St Maurice l'Ardoise (Gard)	316
3. Centre d'assignation à résidence surveillée de Vadenay	331
4. Centre de séjour surveillé de Thol près de Neuville sur Ain.....	344
5. Centre d'identification de Vincennes	353
Chapitre 7 : Les CH et les CARS: une violation des droits fondamentaux de l'homme.....	367
Bibliographie.....	390
Annexe :	
Régime des détenus de la catégorie « A»	393
Acronymes	399

Introduction

L'internement en Algérie a été une mesure répressive utilisée de façon massive durant la guerre. C'était un arbitraire qui violait la loi. Il permettait en effet la détention de tout suspect sans motif et sans limitation dans le temps, sur décision de l'autorité préfectorale ou, par délégation, de son adjoint ou de l'autorité militaire. L'interné ne pouvait exercer aucun recours.

Il est utile de rappeler qu'il y avait durant la guerre d'Algérie plusieurs types de camps. Schématiquement, on peut en distinguer trois : les camps d'internement sous l'autorité civile, les camps militaires d'internement¹ disposant d'une multitude d'appellations (CTT, CMI, CDR, CJI, CRA, centres de passage...) et les centres de regroupement² dépendant également de l'autorité militaire et où étaient internés plus de deux millions et demi de personnes en majorité des femmes et des enfants.

Les camps d'internement érigés en Algérie durant la guerre de libération, qualifiés par les Autorités françaises de centres d'hébergement en Algérie et de centres d'assignation à résidence en France, ont-ils été des camps de concentration ?

Les internés algériens sont unanimes à répondre positivement à la question. Les historiens français, partagés entre l'amour de leur pays et le devoir de vérité, ont une réponse plus ambiguë.

La Commission internationale contre le régime concentrationnaire (CICRC) constituée notamment d'anciens déportés, a obtenu en 1957 après accord du gouvernement de Guy Mollet, que trois de ses membres visitent les camps d'internement en Algérie. La délégation même si elle

¹Cf Khiati M., les camps de l'horreur, Houma Ed, sous presse.

²Cf Khiati M., Les centres de regroupement, Houma Ed, sous presse.

refusait à l'admettre voulait savoir si dans les camps visités «existaient tous les critères d'un système concentrationnaire». Elle en a défini trois critères qui réunis pouvaient l'affirmer : «arrestation

arbitraire sans possibilité de défense, travail forcé au bénéfice de l'Etat, et ce, dans un climat de déshumanisation.» (Rapport publié dans *Le Monde* du 15 mai 1957) Pour la délégation de la CICRC, un seul des critères est rempli, c'est celui de l'arbitraire, elle conclut donc à l'absence de «régime concentrationnaire au sens propre du terme.»

Il était difficile à cette commission de reconnaître les faits. Comment pouvait-elle apprécier le «climat de déshumanisation» prévalant dans les camps si ce n'est à travers les sentiments des internés et non des observations visuelles ou des déclarations des geôliers ? La description des conditions extrêmes auxquelles étaient astreints, par exemple, les internés du camp de Djorf ou d'Aflou, constatées par les délégués du CICR et décrites plus loin, montre l'incohérence de la réponse des membres de la commission de la CICRC, allant jusqu'à affirmer que «Les conditions de détention ne sont pas inhumaines.»

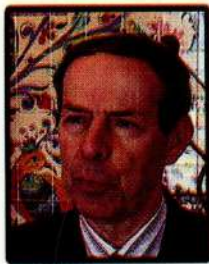
Le troisième critère, le «travail forcé au bénéfice de l'Etat», ne peut être à son tour écarté. La majorité des internés étaient astreints, en plus des corvées, à un travail quotidien à l'intérieur ou à l'extérieur des camps pour lequel ils recevaient une gratification insignifiante, égale au maximum à 200 francs par jour, soit le prix d'un repas au tarif des camps.

Les délégués de la commission de la CICRC ne voulaient surtout pas voir dans les camps d'internement en Algérie des répliques des camps nazis ou des Goulags. Ainsi, pour eux la mortalité dans les camps d'Algérie était «sans aucune comparaison avec les camps de concentration.»

Certains historiens français leur ont emboité le pas. Ainsi, Annette Wieviora (in *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n°5, <http://amis.revues.org/53=/fn14>) distingue trois catégories de camps : les «centres de mises à mort», «l'univers concentrationnaire» et les «internements.» C'est ce troisième modèle qui était en pratique en Algérie.

Quoi qu'il en soit, les milliers d'internés algériens qui ont été jetés dans ces camps, sont les premiers autorisés à donner leur avis. Ceux qui ont pu le faire sont unanimes pour en décrier un enfer carcéral où ils étaient condamnés à une mort lente.

A partir d'archives inédites du CICR et de divers témoignages, nous avons essayé de revisiter ces centres et de décrire les cris de souffrance qui en sortaient. Quelle que soit la dénomination qu'on pourrait leur attribuer, ces camps n'étaient pas destinés à des êtres humains. Le fait qu'ils soient le produit de la France autorise à poser la question de savoir en quoi a consisté la mission civilisatrice de ce pays ?



« Je dois dire que dans l'ouvrage fortement documenté que l'auteur nous présente, il a fort bien réussi dans sa mission d'information... »

« Dans son étude, l'auteur nous invite à assister à une balade à travers une des faces cachées de la guerre d'Algérie, et non des moindres, celle des nombreux camps d'internement de l'Algérie coloniale, en soulignant dès l'introduction l'illégalité de cette pratique : « la loi sur

l'état d'urgence de 1955 bafoue l'état de droit. Elle rouvre les portes à la justice militaire qui est autorisée de nouveau à juger un certain nombre de crimes (...), la forme est cependant sauvée en laissant aux mains de la justice civile l'instruction de ces infractions. »... »

« Le champ d'investigation que nous présente Mustapha Khiati est infiniment plus large ; c'est un véritable travail de recherche que l'auteur nous présente, avec le sérieux qu'on lui connaît à travers ses nombreux ouvrages.

« L'auteur nous apprend également que si au début des événements, l'affectation des internés se faisait selon certains critères (les proFLN à Bossuet-Paul Cazelles-Djorf, les communistes et les intellectuels à Lodi-Douéra) au fur et à mesure que la guerre s'intensifiait, notamment avec la guérilla urbaine, la Bataille d'Alger, les manifestations du 11 décembre 1960, les arrestations devenaient massives et les assignations à résidence indistinctes. En témoignage de cette évolution et de l'état des lieux, les nombreuses protestations des milliers d'internés et les rapports du CICR - six par an en moyenne pour chaque camp visité - : mauvaises conditions de vie générales, notamment de santé, de nourriture, de visites familiales, etc.

« L'ouvrage « les camps d'internement durant la guerre d'Algérie » que le professeur Mustapha Khiati nous propose aujourd'hui est à lire et à faire lire « Afin que nul n'oublie ».

Professeur Messaoud Djennas

Médecin chercheur, professeur à l'université d'Alger, acteur de la société civile, Mostéfa Khiati est aussi un auteur prolifique. Il a écrit de nombreux ouvrages sur l'histoire de la médecine comme il a fait découvrir au public les actions humanitaires de l'Emir Abdelkader. Dans ce livre, c'est en humanitaire que le Pr Mostefa Khiati revisite un aspect encore peu connu de la guerre de libération nationale, celui des camps d'internement appelés pudiquement par la puissance coloniale : camps d'hébergement en Algérie et camps d'assignation à résidence surveillée en France.

دار
شوما

للطباعة والنشر والتوزيع

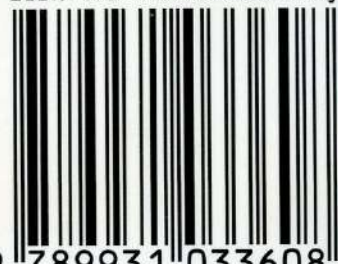
34 حي التحرير - بوزريعة - الجزائر

الهاتف: 021 94 17 75 021 94 19 36
021 94 41 19 021 79 91 84

www.editionshouma.com

e-mail: info@editionshouma.com

رقم الكتاب: 978-9931033608 ISBN



9 789931 033608